Migrapress

Informer autrement sur les migrations

Cette Policy brief analyse de manière critique le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile et la réforme du Code frontières Schengen. L'analyse met également en évidence l'externalisation renforcée des contrôles vers le Maroc, désormais positionné comme maillon clé de la « forteresse Europe », et interroge les effets sociaux, politiques et humains de cette architecture migratoire sur les deux rives de la Méditerranée.

Le Maroc, maillon clé de la « forteresse Europe »

Externalisation des frontières et reconfiguration des politiques migratoires

Hassan Bentaleb

Février 2026

Introduction :

Ce 29 janvier 2026, l'Anafé[1] (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) publie une analyse détaillée des dispositions du Pacte européen sur la migration et l'asile applicables aux frontières, ainsi que de la refonte du Code frontières Schengen, et alerte sur les conséquences désastreuses de ces textes pour les personnes en migration se présentant aux frontières françaises. Cette publication montre que, loin de constituer une simple réforme technique, ce nouveau cadre consacre une logique globale de suspicion et de criminalisation des migrants, en particulier africains, à travers la généralisation de la « fiction de non-entrée », l'enfermement systématisé et la mise en place de dispositifs de filtrage sécuritaires fondés sur la biométrie, le croisement massif de données et des procédures d'asile accélérées exposant à un risque élevé de refoulement.

À partir de cette lecture, Migrapress a procédé à une analyse approfondie du travail de l'Anafé, en examinant les implications au-delà du seul espace frontalier français et européen. Cette analyse s'est attachée à étudier les effets indirects et structurels de ce nouveau cadre européen sur le Maroc, en tant que pays à la fois de transit, d'installation et partenaire stratégique de l'Union européenne en matière migratoire.

En articulant tri, enfermement et « retour » au sein d'un continuum de privation de liberté, tout en facilitant les contrôles et les renvois aux frontières intérieures au nom de la sécurité ou de la santé publique, ce dispositif participe à la consolidation d'une véritable « forteresse Europe » et à la banalisation d'une politique migratoire racialisée.

La lecture proposée par Migrapress met en évidence que ces transformations ne se limitent pas aux frontières de l'Union, mais produisent des effets de débordement vers les pays tiers.

En s'appuyant sur des pays comme le Maroc, présenté simultanément comme partenaire stratégique et pays d'origine « sûr », ce cadre européen renforce les dynamiques d'externalisation des contrôles migratoires et contribue à reconfigurer en profondeur les politiques migratoires nationales, ainsi que les conditions de vie, de circulation et de protection des personnes migrantes sur la rive sud de la Méditerranée.

I. Pacte européen et code Schengen : vers une forteresse Europe racialisée, fondée sur le tri, l'enfermement et la criminalisation des migrations.

1. Une logique de suspicion et de criminalisation des migrants

- Le « Pacte européen sur la migration et l'asile » et la réforme du Code frontières Schengen renforcent une vision des migrants comme danger (sécurité intérieure, santé publique, menace terroriste).
- Cela justifie politiquement le fait d'empêcher l'accès au territoire européen ou de multiplier les expulsions, au détriment du droit d'asile et de la Convention de Genève de 1951.
- Les migrants, souvent originaires d'Afrique, deviennent des cibles de contrôles, d'enfermement, de soupçon quasi permanent et de traitements discriminatoires aux frontières extérieures et intérieures de l'UE.

[1] « Contrôles et enfermement aux frontières : outils d'une politique raciste décomplexée », Synthèse. Janvier 2026

2. La « fiction de non-entrée » et l'enfermement systématisé

- Le Pacte généralise la « fiction de non-entrée » : des personnes physiquement présentes aux frontières sont considérées juridiquement comme « non entrées », ce qui permet de les soustraire à certaines garanties du droit international.
- Trois procédures sont articulées pour trier et écarter le plus de personnes possible : filtrage, asile à la frontière, « retour » à la frontière.
- L'enfermement aux frontières (zones d'attente, hotspots, dispositifs quasi-carcéraux) devient un outil central, créateur de violence et d'atteintes graves aux droits, y compris pour des personnes vulnérables et des enfants.

3. Le filtrage : tri sécuritaire, collecte massive de données, atteintes aux droits

- Le règlement « Filtrage » impose un contrôle préalable à la frontière (jusqu'à 7 jours) : contrôle sanitaire, « vulnérabilité », sécurité, biométrie, croisement de multiples fichiers (SIS, EES, ETIAS, Eurodac…).
- Les enfants à partir de 6 ans peuvent être soumis à la prise d'empreintes et à l'enregistrement biométrique, avec possibilité de contrainte.
- Le formulaire de filtrage n'est pas attaquable en justice, ce qui ouvre la porte à des refus d'enregistrement de demandes d'asile, à des interrogatoires abusifs et à des renvois rapides sans recours effectif.

4. Procédures d'asile accélérées et risque de refoulement

- L'asile à la frontière devient une procédure accélérée, fondée largement sur la nationalité (taux moyen européen de protection ≤ 20%), ce qui favorise les profils jugés « indésirables ».
- Le temps d'examen est réduit, l'accès à une assistance juridique effective est limité, et la procédure se déroule dans un contexte d'enfermement, ce qui fragilise le droit d'asile.
- Le recours n'est pas forcément suspensif (sauf pour mineurs isolés), ce qui permet des expulsions avant l'examen complet des droits, avec un risque élevé de refoulement de personnes ayant besoin de protection (dont de nombreux Africains).

5. Vers un continuum d'enfermement et de « retour »

- Les procédures d'asile et de « retour » sont pensées comme un continuum : la personne reste « à la disposition » des autorités, souvent privée de liberté, de l'arrivée jusqu'au renvoi.
- La durée potentielle de privation de liberté peut atteindre 24 mois (directive 2008), ce qui accroît les risques de traumatismes, d'auto-agressions, de suicides, et de violences institutionnelles.
- Les personnes exilées, notamment africaines arrivant par mer ou par terre, sont les premières touchées par ce dispositif de tri et de renvoi massif aux frontières extérieures (Grèce, Italie, Espagne, etc.).

6. Renforcement des contrôles et refoulements aux frontières intérieures

- Le Code frontières Schengen réformé facilite le rétablissement durable des contrôles aux frontières intérieures (ex. pratique continue de la France depuis 2015), ciblant

surtout les personnes racisées et non européennes.

- De nouveaux mécanismes (vérifications « proportionnées », procédures de transfert, accords bilatéraux) permettent des contrôles et renvois simplifiés entre États membres, souvent sans garanties procédurales solides.
- Cette architecture consacre la fin de facto de la libre circulation pour les étrangers, en particulier pour les migrants subsahariens déjà vulnérables dans l'espace Schengen.

7. Santé publique et sécurité comme prétexte

- La pandémie de Covid-19 a servi de « fenêtre d'opportunité » pour fusionner contrôle sanitaire et contrôle migratoire : les personnes exilées sont implicitement associées au risque épidémique.
- La santé publique devient un motif récurrent pour restreindre les déplacements et rétablir les contrôles aux frontières, sans garanties suffisantes contre les dérives.

8. Criminalisation des migrants et de la solidarité

- La lutte contre les « passeurs » est utilisée pour justifier des mesures qui frappent en réalité d'abord les personnes exilées elles-mêmes, au détriment de leur droit de demander l'asile.
- Le concept d'« instrumentalisation des migrants » autorise la fermeture de points de passage, la dérogation aux procédures d'asile et la mise en cause potentielle d'acteurs non étatiques, y compris ONG et acteurs humanitaires.
- On observe une hausse des poursuites contre bénévoles, défenseurs des droits, équipages de sauvetage en mer, proches, etc., tandis que les migrants (dont beaucoup d'Africains) sont les premières victimes de cette criminalisation.

9. Un cadre global : forteresse Europe et politique raciste décomplexée

- Le texte insiste sur une « forteresse Europe » qui organise tri, enfermement, refoulement, collecte de données, contrôles étendus, au prix d'un recul généralisé des droits fondamentaux.
- Pacte migration/asile, Code frontières Schengen et directive de 2002 convergent vers un même objectif : renforcer la criminalisation des migrations et légitimer des pratiques racialisées de contrôle, particulièrement au détriment des personnes exilées venant d'Afrique.

II. Maroc, maillon tampon de la « forteresse Europe » : entre modèle africain revendiqué et externalisation sécuritaire des contrôles migratoires.

L'impact central sur le Maroc tient à un double mouvement : durcissement européen (tri, enfermement, retours accélérés) et renforcement du rôle du Maroc comme maillon clé de cette « forteresse Europe », avec des tensions fortes entre ses engagements africains et les attentes de l'UE.

1. Externalisation renforcée vers le Maroc

- Le Pacte et le nouveau Code frontières Schengen visent à filtrer, enfermer et refouler plus vite aux frontières extérieures de l'UE, en s'appuyant sur des pays tiers de transit comme le Maroc (logique d'« externalisation » des contrôles).

- Les procédures de filtrage, d'asile et de « retour » à la frontière, combinées aux accords de coopération, encouragent l'UE à négocier avec Rabat des dispositifs de reprise/retour des personnes en situation irrégulière et de contrôle renforcé des routes migratoires entre Afrique et Europe.
- Le risque est que le Maroc se retrouve de plus en plus transformé en espace tampon : territoire de tri, de rétention et de renvoi, sous pression politique et financière de l'UE.

2. Effets sur la SNIA et la posture « modèle africain »

- Depuis 2013, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) et les campagnes de régularisation ont construit l'image d'une politique marocaine plus inclusive vis-à-vis des migrants subsahariens.
- Le durcissement européen pousse cependant Rabat à renforcer la dimension sécuritaire (contrôles, démantèlement de campements, dispersions violentes) pour rester un « partenaire fiable » aux yeux de Bruxelles, ce qui entre en tension avec le discours sur la gestion « humanisée » des frontières.
- Plus les dispositifs européens de filtrage et de refoulement se durcissent, plus la SNIA risque d'être réorientée de facto vers la gestion de populations bloquées et précarisées sur le territoire marocain, plutôt que vers l'inclusion durable.

3. Conséquences spécifiques pour les migrants africains au Maroc

- Le renforcement du contrôle européen sur la Méditerranée centrale et orientale a déjà contribué à déplacer davantage de flux vers l'axe ouest-africain et le Maroc, qui voit augmenter les passages et les blocages de migrants subsahariens.
- Les personnes africaines sont prises dans un « effet entonnoir » : plus difficile d'entrer en Europe (filtrage, asile accéléré, pays « sûrs »), plus de risques de refoulements vers l'Afrique du Nord, de séjours prolongés, d'enfermements et de violences aux frontières (Melillia, Nador, Sebta).
- En étant de plus en plus associé à la politique de tri et de refoulement européenne, le Maroc expose ces migrants à une double vulnérabilité : absence de perspectives de protection en Europe, et accès limité, sélectif ou différé aux droits (asile, santé, travail, logement) sur le sol marocain.

4. Le Maroc classé « pays sûr » : impact sur ses propres ressortissants

- La tendance de l'UE à inscrire le Maroc sur la liste des « pays d'origine sûrs » permet de soumettre les demandeurs d'asile marocains à des procédures accélérées à la frontière, avec peu de chances de reconnaissance et des retours plus rapides.
- Pour Rabat, cela renforce une image de stabilité politique utile dans la négociation avec l'UE, mais invisibilise les causes structurelles de départ (chômage, inégalités territoriales, tensions sociales), tout en exposant ses ressortissants à des refoulements rapides et à une suspicion systématique lorsqu'ils demandent une protection.

5. Gouvernance migratoire et tensions normatives

- À l'échelle discursive, le Maroc promeut une approche « humanisée » et africaine de la mobilité (Pacte

de Marrakech, Observatoire africain des migrations), alors que l'UE consolide une architecture de tri, de fichage et d'enfermement critiquée comme racialisée et liberticide.

- Cette asymétrie crée une tension : plus Rabat accepte d'opérationnaliser, sur son territoire et ses frontières, les priorités sécuritaires européennes (lutte contre « immigration irrégulière », contre les « passeurs »), plus il risque d'être perçu, dans le champ académique et militant africain, comme co-producteur d'une violence structurelle envers les migrants africains.

Conclusion

- L'analyse du Pacte européen sur la migration et l'asile et de la réforme du Code frontières Schengen met en évidence un tournant majeur dans la gouvernance migratoire européenne, marqué par la normalisation du tri, de l'enfermement et de la criminalisation des mobilités. Sous couvert de sécurité, de santé publique et d'efficacité administrative, ces dispositifs fragilisent en profondeur le droit d'asile, banalisent des pratiques de privation de liberté et institutionnalisent des mécanismes de contrôle à forts effets racialisés, dont les migrants africains constituent les premières cibles.

  Au-delà des frontières de l'Union européenne, cette architecture s'inscrit dans une logique d'externalisation renforcée qui redéfinit les rapports avec les pays tiers, en particulier le Maroc, désormais placé dans une position ambivalente de partenaire stratégique et d'espace tampon. Cette dynamique produit des tensions structurelles avec les discours de gestion « humanisée » de la migration et génère des formes accrues de vulnérabilité, de précarisation et de violences pour les personnes migrantes sur la rive sud de la Méditerranée.

  En définitive, l'enjeu central posé par ces évolutions dépasse la seule question migratoire : il interroge la capacité de l'Union européenne et de ses partenaires à concilier sécurité, respect des droits fondamentaux et responsabilité politique, tout en appelant à une réévaluation critique des fondements normatifs et humains des politiques migratoires contemporaines.

◆ Recommandations pour les acteurs marocains

(Institutions nationales, chercheurs, société civile, décideurs publics)

1. **Préserver la cohérence de la SNIA face aux pressions européennes**
   Veiller à ce que la Stratégie nationale d'immigration et d'asile demeure orientée vers l'accès aux droits, l'intégration et la protection, et ne soit pas réorientée de facto vers une gestion sécuritaire de populations migrantes bloquées sur le territoire.
2. **Limiter strictement l'enfermement et les pratiques coercitives**
   Mettre fin aux formes d'enfermement informel, aux rétentions de fait et aux dispersions violentes, en privilégiant des dispositifs d'accueil ouverts, conformes aux engagements constitutionnels et internationaux du Maroc.

3. **Encadrer la coopération migratoire avec l'Union européenne**
   Conditionner les accords et partenariats migratoires au respect effectif des droits humains et refuser toute délégation implicite de pratiques de tri, de refoulement ou de réadmission contraires aux normes internationales.
4. **Garantir une protection effective aux migrants africains au Maroc**
   Assurer un accès réel et non discriminatoire à l'asile, à la santé, au travail et au logement, afin d'éviter l'installation durable de situations de précarité structurelle sur le territoire national.
5. **Renforcer la production de savoirs et le débat public sur la migration**
   Soutenir la recherche indépendante, la documentation des pratiques frontalières et la participation des acteurs associatifs afin d'éclairer les politiques migratoires sur des bases empiriques et non sécuritaires.

◆ Recommandations pour les acteurs euro-méditerranéens

(UE, États membres, institutions régionales, think tanks)

1. **Réviser les fondements sécuritaires du Pacte migration-asile**
   Rééquilibrer les politiques européennes en faveur de la protection des droits fondamentaux et du respect du droit d'asile, en mettant fin aux logiques de tri fondées sur la nationalité.
2. **Mettre un terme à la généralisation de l'enfermement aux frontières**
   Supprimer la détention systématique à la frontière et développer des alternatives respectueuses de la dignité humaine, notamment pour les personnes vulnérables.
3. **Garantir un contrôle démocratique des dispositifs de filtrage**
   Assurer la transparence, la justiciabilité et le contrôle indépendant de l'usage des données biométriques et des fichiers migratoires.
4. **Repenser l'externalisation comme responsabilité partagée**
   Abandonner les logiques de sous-traitance du contrôle migratoire et instaurer de véritables partenariats fondés sur la protection, la solidarité et le co-développement.
5. **Dé-racialiser les politiques migratoires européennes**
   Reconnaître et corriger les biais structurels qui exposent disproportionnellement les migrants africains à la suspicion, à l'enfermement et au refoulement.

Migrapress – Plateforme numérique sur la migration

Migrapress est une plateforme numérique dédiée à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs scientifiques sur la migration. Elle vise à rendre accessibles les recherches et analyses sur les dynamiques migratoires, les politiques publiques, la gouvernance et les enjeux sociaux et économiques liés aux mobilités humaines.

La plateforme s'adresse à un large public, incluant chercheurs, étudiants, professionnels et acteurs de la société civile, en proposant des contenus fiables, synthétiques et contextualisés.

Migrapress combine rigueur scientifique et approche pédagogique, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux migratoires contemporains et de stimuler le débat informé autour des politiques et pratiques de migration.

Bio de Hassan Bentaleb – Chercheur en migration

Hassan Bentaleb est un chercheur marocain spécialisé dans les questions de migration, d'asile et de politiques publiques. Fort de plus de dix années d'expérience dans l'analyse des dynamiques migratoires au Maroc et en Méditerranée, il s'est imposé comme l'une des voix les plus reconnues sur les enjeux liés aux mobilités humaines, aux frontières et aux interactions entre institutions nationales et acteurs internationaux.

Journaliste et analyste, il a publié de nombreux articles scientifiques et contributions dans des revues académiques, ainsi que des centaines d'articles au journal *Libération*, où il traite de la migration sous ses angles politiques, sociaux et humanitaires. Ses travaux sont fréquemment mobilisés par d'autres chercheurs, et son nom apparaît dans plusieurs études et rapports spécialisés.

Son expertise couvre notamment :
– la gouvernance migratoire au Maroc ;
– les logiques d'externalisation des politiques européennes ;
– les mobilités africaines et euro-méditerranéennes ;
– la mémoire coloniale et ses effets sur les représentations contemporaines des migrants.

Hassan Bentaleb intervient régulièrement dans les universités, les conférences internationales et les médias pour analyser les tendances migratoires et leurs implications politiques. Il est également l'auteur du livre *Le charbon de toutes les misères*, l'histoire oubliée des mineurs marocains au Pas-De-calais.